

AVIS A PUBLIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE

Prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal De la Communauté de Communes du Pays Gentiane

Par délibération n°2020_134 du 12 novembre 2020, la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Gentiane a décidé d'engager une procédure de d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes du Pays Gentiane.

Conformément aux dispositions de l'article L153-11 du code de l'urbanisme, cette délibération est affichée au siège de la Communauté de Communes du Pays Gentiane et dans les dix-sept mairies de la communauté de communes à compter du 03 juin 2022 pour une période d'un mois.